



PROVINCE de QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

AVIS PUBLIC RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Isidore le 5 février 2018 à 20 heures au 671, rang Saint-Régis, Saint-Isidore pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

** DM-01-2018 **

Site concerné :

Lot : 5 199 811
Adresse : 45, rue Pesant
Zone : H-229

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

Les demandes portent sur la construction d'une galerie arrière avec un avant-toit faisant corps avec le bâtiment principal et viseraient à :

- Permettre une saillie de 3.60 mètres pour la galerie arrière alors que le règlement #340-2010 sur le zonage et PIIA stipule que la saillie maximale pour une galerie faisant corps avec le bâtiment principal est de 3.00 mètres; soit une dérogation de 0.60 mètre.
- Permettre un avant-toit faisant corps avec le bâtiment principal en cour arrière ayant une saillie de 4.25 mètres alors que le Règlement #340-2010 et ses amendements stipule que la saillie maximum pour un avant-toit faisant corps avec le bâtiment principal est de 3 mètres en zone blanche; soit une dérogation de 1.25 mètre.

Le Conseil statuera cette demande à l'occasion de la séance extraordinaire mentionnée ci-haut. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Isidore ce 18 janvier 2018.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 18^e jour de janvier 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour de janvier 2018
